

duo d'équipements est recommandé en Suède, alors qu'en Tchéquie seule la trousse de secours est obligatoire. Le gilet est indispensable sur le bord d'une autoroute ou d'une route à voie rapide en Autriche et obligatoire en tout temps sur l'ensemble des chaussées en France. Pour les vacances en famille et à moto, il faudra prendre en compte la destination, puisque dans plusieurs pays européens, le transport d'enfants dans un siège adapté est possible dès 5 ans et sur la place du passager à partir du moment où il est apte à se tenir correctement. Au Luxembourg par contre, un enfant doit avoir 12 ans révolus pour être assis sur une moto. Le TCS recommande le port d'un casque intégral, ainsi que d'habits conçus spécialement pour la moto, dotés de protections intégrées.

Casques et visibilité obligatoires à vélo

Pour des vacances sportives à vélo ou si l'on décide d'emmener son vélo avec soi à l'étranger, il est important de vérifier les dispositions légales qui varient fortement. En Slovénie, les adultes accompagnés d'enfants sur un e-bike doivent s'abstenir de consommer de l'alcool, puisque la limite est fixée à 0.0 pour mille. Mis à part les aptitudes à la conduite, la sécurité des cyclistes passe par leur visibilité. Ainsi, outre les phares, les catadioptrés sont par exemple obligatoires en Allemagne, Belgique, comme en France. Les amateurs de la petite reine doivent également s'équiper d'une veste réfléchissante pour rouler par faible visibilité notamment en Hongrie, aux Pays-Bas et dans l'Hexagone. Le casque est recommandé sur l'ensemble de l'espace Schengen et est obligatoire jusqu'à 12 ans en France et en Autriche. L'Espagne est plus sévère à ce sujet, puisque seuls les cyclistes dès 16 ans peuvent circuler sans casque dans les centres urbains, alors qu'en dehors de ceux-ci son port est obligatoire pour tous. Un casque de moto est quant à lui indispensable pour tous les utilisateurs de vélos électriques rapides en Allemagne, Italie, Luxembourg, France et Autriche.

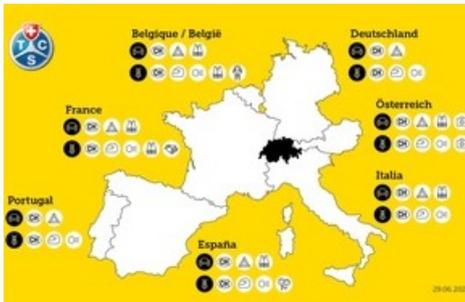
Pour rappel, en Suisse les feux de croisement sont obligatoires en tout temps pour les motos, les voitures et les camping-cars, qui doivent tous posséder une vignette pour emprunter l'autoroute. Les catégories de permis nécessaires pour conduire ces trois véhicules sont les mêmes qu'en Europe. En voiture et en camping-car le triangle de panne est l'unique équipement obligatoire, tout comme le casque conducteur et passager pour les motards. A vélo, les freins et les catadioptrés sont obligatoires et les pneus doivent être gonflés. L'équipement vélo doit être complété par des phares pour rouler à e-bike lent et les jeunes de 14 à 16 ans doivent posséder un permis M. Enfin, les e-bikes rapides doivent être immatriculés, avoir une vignette, posséder des phares de cyclomoteurs, un rétroviseur gauche et le conducteur doit d'être titulaire d'un permis M et porter un casque vélo.

Contact:

Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33,
valerie.durussel@tcs.ch
www.presetcs.ch

Informations par pays: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/infos-destinations/>

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100850646> abgerufen werden.